

Santé

Le port du masque reste obligatoire à l'hôpital de Dreux

Publié le 02/08/2022 à 11h40



Le port du masque reste obligatoire à l'hôpital de Dreux. © Quentin reix

Après plus de deux ans de pandémie, l'état d'urgence sanitaire, cadre juridique d'exception, a pris fin le 1er août. Mais le port du masque reste obligatoire à l'hôpital de Dreux.

Malgré l'allègement des consignes, l'hôpital de Dreux a fait savoir que « le port du masque reste obligatoire pour le personnel hospitalier, les malades et les visiteurs au sein du centre hospitalier et des EHPAD des Eaux Vives et du Prieuré », où seuls les résidents sont exemptés.

A lire aussi : [Les visites sous haute surveillance à l'hôpital de Dreux](#)

Visites limitées

En ce qui concerne les visites, elles restent limitées à une personne en simultané à l'hôpital et à deux dans les EHPAD où une procédure d'enregistrement des visiteurs est toujours la règle. Même consignes au sein de La Maison Blanche, qui travaille en étroite collaboration avec l'hôpital : Le pass vaccinal n'est plus obligatoire mais le masque, oui.

Hélène Jaffiol